

La Chapelle-Saint-Sauveur
(Saône-et-Loire)



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/02/2025
COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt du mois de février à vingt-heures zéro minute, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Mme GAROT Marie-Françoise, Maire,

Etaient présents :

BORGEOT Michel, BOUREILLE Patrick, FORTIN Séverine, GAROT Marie-Françoise, GUIGUE Jean-Marc, GRAS Nathalie, MAUPAS Bruno, ROYER Catherine, TUPINIER Adeline, VUILLARD Jean-Thomas

Absents : FLEURY Luc, PACAUD Christelle, WEISS Romy,

Procurations : FLEURY Luc a donné procuration à M MAUPAS Bruno et PACAUD Christelle a donné procuration à M BOUREILLE Patrick

En exercice	13
Présents	10
Pouvoir	2
Votants	12

Quorum : 7

Secrétaire de séance :

Mme GRAS Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 14/02/2025

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance précédente
- Devis remplacement vélux, logement 3 rue de la Ranche,
- Demande de subvention,
- Reprises concessions en état d'abandon,
- RH, mise à jour délib 2024-70 et rifseep,
- Devis réfection muret du terrain de tennis
- Communications et questions diverses,

Il est utilisé un vote à scrutin public

Mme le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h00, il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Approbation du pv de la séance précédente

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver le Procès-Verbal du conseil municipal du 16/01/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Procès-Verbal du conseil municipal du 16/01/2025

Vote : 12 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

DEVIS remplacement fenêtre de toit logement 3 rue de la ranche

Mme le Maire informe le conseil municipal que des devis pour le remplacement des fenêtres de toit du logement situé au 03 rue de la ranche ont été demandés car vétustes.

Deux entreprises ont répondu :

Huck Christophe propose un devis d'un montant de 2014,80 € HT,
Menuiserie DHIVERT propose un devis d'un montant de 3165€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
VALIDE le devis d'Huck Christophe de 2014,80€ HT
MANDATE le Maire pour signer le devis

Vote : 12 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

Attribution d'une subvention exceptionnelle à une association

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande d'aide financière de l'association l'Amitié Partagée pour l'organisation du cinquantenaire de l'association et propose de participer à hauteur de 500€.

M GUIGUE Jean-Marc et M MAUPAS Bruno quittent la séance et ne participent pas au vote, faisant parti du bureau de l'association de l'Amitié Partagée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve l'exposé du Maire

Autorise le Maire d'octroyer une subvention 500€ à l'association l'Amitié Partagée.

Vote : 10 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

Reprises concessions en état d'abandon

Les concessions suivantes sont reprises par la commune

A141, A231, A281, A282, A287, A294, A295, A372, A380, A493, A499, A511, A519, A531, A590, A594, A598, A601, A642, A645, A687, A715, A717, A719, A722, A735, A763, A784, A811, ZZ750.

Création d'un poste de rédacteur territorial annule et remplace délibération 2024/70

Envoi au contrôle de l'égalité la délibération de création de poste en modifiant la date au 01/03/2025 suite réception de l'avis du comité social territorial du rifseep.

Modification de la délibération 2023 - 18 -délibération modifiant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au bénéfice des agents de la collectivité, ajout du cadre d'emploi des rédacteurs

Envoi de la délibération prise en novembre suite modification RIFSEEP, suite réception de l'avis du comité social territorial.

Devis réfection muret du terrain de tennis

Mme le Maire informe le conseil qu'un devis de réfection de façades concernant le muret du terrain de tennis a été demandé à l'entreprise SMG.

Le montant de ce devis s'élève à 2950€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE le devis SMG d'un montant de 2950€ HT

CHARGE le maire de signer le devis

Questions et informations diverses

Réunion budget 28/02/2025 à 14h00

Prochaine réunion de conseil le 27/03/2025 20h00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h05

Le Maire,

GAROT Marie-Françoise



secrétaire de séance,

GRAS Nathalie

